



LA LETTRE DE L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MISSION INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE – SHFD

REVUE DE PRESSE

DGPR : 5 changements majeurs pour les entreprises, Les Échos.

Le nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles (connu sous son acronyme anglais GDPR –*general data protection regulation*–), entré en vigueur en mai 2016, s'appliquera en 2018. Visant à renforcer les droits et la protection des résidents européens vis-à-vis de leurs données personnelles, il devrait profondément impacter la gouvernance et les pratiques des entreprises dans ce domaine. Il impose notamment les principes « *privacy by design* » et « *privacy by default* » qui devront être intégrés systématiquement dès la conception de tous projets et initiatives. Il exige également des consentements clairs et explicites, permet le « droit à l'oubli » et le « droit à la portabilité des données ». Enfin, les entreprises devront nommer un délégué à la protection des données (DPO, data privacy officer).

Marchés publics : la région Île-de-France ouvre ses portes aux PME, Les Échos.

Après la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en novembre 2016, l'Île-de-France s'est engagée dans une réforme de sa stratégie de commande publique afin de favoriser l'accès des TPE et PME à un marché de plus d'un milliard d'euros. Rassemblées dans un « *Small Business Act* », ces mesures doivent permettre la simplification et la dématérialisation des procédures, des efforts en matière d'allotissement et de délais de paiements, notamment grâce à la facturation électronique.

Industrie : l'Europe s'inquiète des ambitions de la Chine, Les Échos.

Lancé par le ministère chinois de l'industrie et des technologies de l'information, le plan Made In China 2025 vise à réduire la dépendance aux technologies étrangères tout en accélérant l'automatisation de ses usines. 40 centres d'innovation devraient être créés et 10 priorités sectorielles ont été définies : technologie numérique, robotique, aéronautique, maritime, voiture électrique, machines agricoles, biotechnologies, etc.

Légitime sur de nombreux aspects, à l'instar des plans « industrie 4.0 » allemand ou « Usine du futur » français, cette feuille de route est perçue comme menaçante pour les intérêts des entreprises étrangères. Le plan définit en effet des objectifs (renforcement des moyens en RetD, coopération État / privé / universités, constitution de champions internationaux) mais également des quotas précis à atteindre par secteurs et les moyens d'y parvenir : subventions massives et restrictions d'accès à certains marchés notamment.

L'ACTUALITE DE LA POLITIQUE PUBLIQUE D'IE



Prévue par la loi dite « Sapin 2 » de décembre 2016, l'**Agence française anticorruption**, a été créée par [décret du 14 mars 2017](#). Placée auprès des ministres de la Justice et des Finances, elle est chargée de la prévention et de la détection des atteintes à la probité. Elle devra notamment élaborer des recommandations à destination des acteurs publics et économiques. Elle contrôlera les grandes entreprises et pourra les sanctionner.

Elle exercera aussi un rôle fort en matière de « *compliance* » (conformité) en contrôlant la mise en œuvre des mesures ordonnées par la justice française ou par des autorités étrangères (pour les sociétés dont le siège est situé sur le territoire national). Grâce à cette agence, la France entend reprendre la main et ne pas laisser les entreprises françaises soupçonnées à la merci des seules législations étrangères compétentes (américaine notamment). On se souvient en effet de l'affaire BNP Paribas, mise sous tutelle de la justice américaine et du FBI en juin 2014 pour ses activités de compensation en dollars, après sa condamnation pour violation d'embargos américains sur l'Iran, le Soudan et Cuba.



Le 15 mars, les **Délégués à l'information stratégique et à la sécurité économiques** (DISSE) ont été réunis en séminaire à Bercy. Les différents départements du SISSE ont présenté les avancées de leurs travaux, suivant la feuille de route du commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques. Un point d'étape sur l'intelligence économique territoriale a été réalisé, notamment concernant les trois régions pilotes (Grand-Est, Normandie, PACA) du nouveau dispositif d'IET.

Comité directeur de l'intelligence économique.

Le 20 mars s'est tenu, un *Comité directeur de l'intelligence économique*, sous la présidence du directeur de cabinet du Premier ministre. En présence des hauts fonctionnaires de défense et membres des cabinets de 8 ministères impliqués en matière d'intelligence économique, un état d'avancement de la feuille de route du CISSE a été présenté.



A LA RENCONTRE DES ENTREPRISES

ACYMA, nouveau dispositif national d'assistance aux victimes de cybermalveillances.

Résultat d'une initiative conjointe du Ministère de l'intérieur et de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), **ACYMA** (« Actions contre la cybermalveillance ») doit permettre l'amélioration de la prévention et l'assistance aux victimes d'actes cybermalveillants.

Ciblant les particuliers, les collectivités territoriales et les entreprises, cette plateforme doit permettre la mise en relation avec des prestataires techniques de proximité, la mise en place de campagnes de prévention et sensibilisation à la sécurité numérique et la création d'un observatoire du risque numérique. Une phase pilote sera lancée dans le courant du mois de mai dans les Hauts-de-France.



Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre site intranet : <http://shfd.minint.fr/>
Lettre de l'intelligence économique : [abonnement](#) - [désabonnement](#)